

Le petit journal de la CFTC-MAEnv & Ets

N°68 - avril 2026

Défendons nos métiers techniques

Depuis la fusion de fin 2025, notre nouvelle structure, la CFTC MAEnv & Ets, s'est donnée pour mission première de défendre nos métiers techniques, ces métiers de terrain qui constituent le socle concret de l'action publique dans nos territoires. Et pourtant, force est de constater que cette action publique repose aujourd'hui sur des fondations fragilisées : nos filières peinent à recruter, à convaincre, à fidéliser.

Sans agents qualifiés et motivés pour porter nos missions sur le terrain, c'est la présence même de l'État dans les territoires qui s'efface, lentement mais sûrement.

En 2026, le moment est venu d'agir, avec détermination et sans détour.

L'attractivité d'une filière professionnelle ne se décrète pas par voie de circulaire. Elle se construit dans la durée, par des actes concrets et une volonté politique affirmée. C'est pourquoi la CFTC porte avec conviction plusieurs exigences qu'elle entend défendre sans relâche dans les instances de dialogue social.

Nous réclamons d'abord une campagne de communication ambitieuse et ciblée, capable de faire connaître nos métiers techniques et environnementaux auprès des publics qui les ignorent encore – étudiants, demandeurs d'emploi, professionnels en reconversion.

Nous exigeons ensuite une revalorisation des grilles salariales, afin que la rémunération ne constitue plus un obstacle rédhibitoire à l'engagement dans la fonction publique agricole et environnementale.

Enfin, nous défendons avec force le maintien et le renforcement de la présence physique de l'État dans chaque région : nos territoires ont besoin d'experts humains, de proximité et d'écoute, non de services dématérialisés qui éloignent l'administration des réalités du terrain.

Ensemble, défendons nos métiers pour que nos territoires ne soient jamais abandonnés.

Lire nos articles complets sur le sujet : <https://cftc-environnement.webnode.fr/1/recrutement-et-attractivite-nos-metiers-techniques-meritent-mieux/>
<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureettablissements.fr/2026/04/13/elections-2026-defendons-nos-metiers-techniques/>

GT du 9 avril 2026 - Évolution des modalités de recrutement et de formation initiale des TSMA

Des constats généraux ont été établis notamment par le CGAAER en matière d'attractivité des métiers et des services du MAASA, selon lesquels, pour le corps des TSMA, les concours ne permettent plus de pourvoir les places offertes.

Après plusieurs groupes de travail, une journée de réflexion, autour de 3 ateliers, a associé des experts « cœur de métier TSMA » désignés par les organisations syndicales, ainsi que des

représentants des employeurs et de l'administration en vue de l'élaboration d'une stratégie de recrutement et de formation des TSMA.

La CFTC rappelle le principe essentiel de continuité de service public, qui a une valeur constitutionnelle et qui doit permettre de garantir que les missions de l'État se poursuivent sans interruption malgré les changements de personnel.

- Atelier 1 concernant les profils de 1^{er} grade, spécialité vétérinaire et alimentaire :

Le constat actuel est un vivier de 90 % de contractuels, auquel il est fait régulièrement appel.

La CFTC demande que les contractuels, dont l'expertise est reconnue, deviennent fonctionnaires afin qu'ils sortent d'une précarité d'emploi, leur métier étant déjà souvent difficile. Ces métiers doivent être reconnus comme porteurs d'une stabilité d'emploi et de carrière. Il convient de prioriser les besoins mais aussi faciliter les affectations et formations.

Il faut mettre en valeur nos métiers, les faire connaître sur le terrain (par des référents métier, tuteurs), dans les lycées, auprès des bacheliers pour les concours.

Plus largement, il est indispensable d'arrêter le dénigrement des fonctionnaires et de valoriser le service public et notre statut de fonctionnaire.

- Atelier 2 :concernant les profils de 2^{ème} grade, toutes spécialités, jeunes diplômés :

Pour la CFTC le vivier doit être large au-delà des établissements d'enseignement agricole.

Il est important de prioriser et généraliser des séquences d'information car les jeunes diplômés ne connaissent pas les différents cursus et aussi intégrer des formations initiales concernant les métiers du ministère et les voies d'accès.

L'affectation et l'obligation de formation sont un frein aux candidatures. Une formation adaptée et différenciée selon l'expérience préalable dont dispose le jeune diplômé serait plus attractive et fonctionnelle.

Ainsi la CFTC demande que le dossier RAEP soit enfin réellement pris en compte et noté. On insiste en citant Montaigne « Mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine ».

- Atelier 3 :concernant les profils de 2^{ème} grade, toutes spécialités, agents en poste dans les services du MAASA (fonctionnaires et contractuels) :

La CFTC prône la simplification des concours plutôt que le rajout d'épreuves toujours plus techniques souvent sans lien avec le poste. Lorsqu'un agent est efficient, a fait ses preuves sur le terrain et dans les services il doit être motivé pour intégrer la fonction publique.

Les agents déjà en poste, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires, doivent pouvoir bénéficier d'un tronc commun de formations obligatoires générales et de formations métiers pratiques. Ils doivent être accompagnés réellement dans leurs démarches par leur supérieur hiérarchique et les services des ressources humaines.

Elections des représentants du personnel au CNESERAAV : une liste Alliance du Trèfle pour le scrutin du 16 juin 2026

Les élections des représentants des personnels au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) auront lieu le 16 juin 2026.

Le rôle du CNESERAAV est essentiellement **consultatif**. Cependant, la présence des représentants syndicaux y est déterminante pour peser sur les orientations de l'enseignement supérieur agricole et y faire valoir les revendications des personnels, des usagers et des structures.

C'est pourquoi, l'**Alliance du Trèfle (dont la CFTC-MAEnv fait partie)** déposera une liste dans le **collège E (6 représentants** des ingénieurs, des personnels techniques de formation et de recherche et des personnels administratifs) pour porter une présence syndicale attentive et revendicative.

Pour rappel, sont électeurs et éligibles :

- les agents titulaires ou stagiaires qui exercent leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ainsi que les personnels détachés ou mis à disposition,
- les agents contractuels en CDI ou recrutés à titre temporaire pour une durée minimale supérieure à 10 mois.

Le vote aura lieu sur place le **16 juin 2026, entre 9h et 16h**, vote à l'urne ou vote électronique. Le vote par correspondance doit parvenir au bureau de vote au plus tard à 16h le jour même.

Pour tout savoir sur le CNESERAAV, lire l'article de l'Alliance du trèfle :

<https://lesitedutrefle.wordpress.com/2026/04/09/conseil-national-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche-agricole-agroalimentaire-et-veterinaire/>

Retrouvez toutes les modalités pratiques du scrutin dans la note de service n° [DGER/SDES/2026-157](#).

Dématérialisation du dossier agent et des procédures RH: effective dès fin 2026

Un Groupe de Travail s'est tenu le 16 avril 2026 sur la dématérialisation du dossier agent et de tout le processus RH, du recrutement jusqu'à la paye.

Cette dématérialisation s'appliquera à tous les agents MAASA en Administration Centrale, en DDI, en DRAAF/DAAF et en Enseignement Agricole. Elle sera effective dès décembre 2026/janvier 2027.

La mobilité, le recrutement, le dossier agent, la signature électronique ainsi que la paye, seront dématérialisés.

Chaque agent aura ainsi accès à son dossier via le self mobile. Mais attention, l'historique du dossier ne sera pas repris. Le dossier numérique débutera à la date de la mise en place de la dématérialisation.

Concernant les procédures RH, de nouveaux outils seront mis en place :

- Virtuo : qui gèrera les mobilités et les recrutements :

Pour la gestion des CDD : l'outil sera ouvert en juin 2026, pour les recrutements de CDD dans l'Enseignement agricole.

Pour la gestion des mobilités des titulaires et des CDI : ouverture en décembre 2026 ou janvier 2027 en remplacement d'Agohra.

- Signature électronique : Elle est déjà utilisée en Enseignement Agricole. La généralisation à tout le MAASA devrait se faire dès octobre 2026.

- Gestion de la paye : cela nécessite encore différentes étapes d'homologation du dossier de l'agent par la DGFIP pour aboutir à une automatisation complète.

Lire le compte-rendu complet sur notre site Internet :

<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureettablissements.fr/2026/04/17/demataterialisation-du-dossier-agent-et-des-procedures-rh-des-fin-2026/>

Nouvelles notes de service parues

- Remboursement des abonnements de transport

La [note de service n°2026-163 du 26-03-2026](#) précise les modalités de prise en charge partielle du montant des abonnements de transport domicile-travail.

A noter : la fiche de demande de remboursement (en annexe) doit être remplie au moins 1 fois par an et à chaque changement (tarif, mode de transport, affectation...).

- Examen pro d'IAE : des formations d'avant et après concours

Formation de préparation à l'examen pro d'IAE session 2026.

La [note de service n°2026-190 du 08-04-2026](#) prévoit une préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 5,5 jours (entre mai et août 2026, proposée par l'Institut Agro Dijon, **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2026.**

La préparation à l'épreuve orale d'admission se déroulera en octobre-novembre pour les candidats admissibles.

Formation "IAE et attaché : cadres de proximité"

La [note de service n°2026-25 du 13-01-2026](#) précise les modalités de cette formation obligatoire destinée aux agents promus par examen professionnel ou liste d'aptitude de l'année 2026. Chaque session dure 5 jours selon un format mixte de séances en présentiel à Paris (3,5 jours) et de séances à distance (3 demi-journées).

L'équipe de la [CFTC MAEnv & Ets](#)



Pour des infos en direct, consultez notre site Internet :

<https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet etablissements.fr/>



Pour vous aider et répondre à vos questions de la vie professionnelle, [adhérez à la CFTC-MAEnv & Ets](#)

Mieux comprendre, pour bien se défendre.